

Affiché
en Mairie
le 29.03.96

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE RENDU
SEANCE DU 27 MARS 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE, LE MERCREDI 27 MARS A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 mars 1996, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Michel Gallissot.

Etaient présents : M. Michel GALLISSOT, Maire, MM. DELIN, PELLETIER, Mlle TORRAILLE, MME RUEL, Adjoint, DOUCHE, BOUVIER, WEHRUNG, Maires-Délégués, MMES ROBIN, BROCHOT, Mlle DIOT, MM. Patrick GALLISSOT, THOMASSIN, BREGERE (sauf pour les délibérations n°0 à 14), HERBERT, COUVREUX, PEUREUX, ANDRE, RAGUET, Conseillers municipaux.

Absent : M. PEUREUX, Conseiller Municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures cinq minutes.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 1996.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°1 Taux des quatre taxes.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2 Budgets Primitifs 1996.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°3 Subventions octroyées par la Commune 1996.

Adopté par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION.

N°4 Taux d'aménagement esthétique avenue de Verdun. Remplacement du poste haut et effacement des réseaux aériens. Demande Fonds de Solidarité.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°5 Renouvellement de la concession de passage en FC de Charmoilles-Tronchoy au bénéfice de M. et Mme B. Cousin.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°6 Autorisation de la construction d'une baraque de chasse au bénéfice de la société de chasse dont M. Logerot est le Président en exercice.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°7 Autorisation de stationnement permanent sur le trottoir Avenue de Verdun devant sa propriété au bénéfice de M. Ph. Delienne sous réserve de non entrave à la circulation des piétons.

Adopté par 12 voix POUR, 4 CONTRE et 1 ABSTENTION.

N°8 Approbation de la motion Natura 2000.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°9 Tarification des interventions des Sapeurs Pompiers (100 F).

Adopté à l'UNANIMITE.

N°10 Rejet de la demande de poser des panneaux de signalisation Hôtel "La Tuffière".

Rejeté par 12 voix CONTRE, 1 POUR, 4 ABSTENTIONS.

N°11 Approbation du devis d'intervention de l'association AGIR - Brigades Vertes sur le territoire de la Commune Associée de Charmoilles.

Adopté par 12 voix POUR, 5 ABSTENTIONS.

N°12 Fixation du prix de vente d'un terrain sur la Zone Industrielle (Jean Moulin). 10 F le m2.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°13 Approbation de la demande faite à M. le Maire de réglementer la sûreté et la commodité du passage sur le domaine public.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°14 Approbation de la réponse de M. le Maire-Délégué de Lannes à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Langres.

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 27 MARS 1996 A VINGT TROIS HEURES ET VINGT MINUTES.

LE MAIRE,

MICHEL GALLISSOT